

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE ARRONDISSEMENT DE LANGRES MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400) 03 25 90 14 80 ~ 03 25 90 69 40

courriel: mairie.de.bourbonne@orange.fr

2021/ARR/8

Complément de l'arrêté municipal n°2021/ARR/7 portant modification de la circulation pour cause de travaux des rues Amiral Pierre et Vellonne à Bourbonne les Bains

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Sécurité Routière

VU le Code Pénal,

VU les délibérations n°2020/91 et n° DEL~2020~106 relatives au projet de travaux de voirie et réseaux des rue Amiral Pierre et Vellonne à Bourbonne les Bains,

VU la demande de la société ROGER MARTIN en date du 15 janvier 2021,

VU le plan de circulation émis par les Services Techniques de la Commune de Bourbonne les Bains,

VU l'arrêté municipal n°2021/ARR/7 portant modification de la circulation pour cause de travaux des rues Amiral Pierre et Vellonne à Bourbonne les Bains,

CONSIDERANT que les travaux de voirie réalisés nécessitent de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRETE

Article 1er: A compter du lundi 25 janvier 2021 à 7 h 00 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation de la Petite Rue du Prieuré est à double sens pour les riverains.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

A Bourbonne les Bains, le 28 janvier 2021

Monsieur Andre NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication.